

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
États financiers
31 décembre 2025



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, qui comprennent la situation financière au 31 décembre 2025, les états de l'évolution de l'actif net, des recettes et dépenses et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux NCOSBL.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

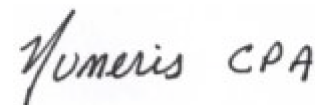
Rapport des vérificateurs, suite

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et vérifions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Ottawa (Ontario)
Le 8 avril 2026

Numeris CPA Professional Corporation

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
Situation financière
au 31 décembre 2024

	2025	2024
Actif		
Court terme		
Encaisse	321,117 \$	247,188 \$
Titres négociables (note 3)	479,130	403,469
Comptes à recevoir	-	1,045
Frais payés d'avance	19,743	26,161
	819,990	677,863
Immobilisations corporelles (note 4)	5,861	2,574
	825,851 \$	680,437 \$
Passif		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	41,955 \$	13,495 \$
Revenus différés (note 6)	280,414	261,455
TVH à payer	27,478	25,628
	349,847	300,578
Solde des fonds		
Fonds de fonctionnement	476,004	377,889
	476,004	379,859
	825,851 \$	680,437 \$

Pour le conseil d'administration

Signed by:

Adam Dickinson

38212D511BCB4DD...

Membre

Signed by:

Renee Xu

3CCB66210F794E9...

Membre

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
Recettes et dépenses
et évolution des actifs nets
Exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenu		
Cotisations des membres	357,490 \$	348,933 \$
Examens	123,890	78,917
Demandes d'admission	18,550	11,195
Événements et activités	16,535	16,395
Intérêts	11,765	15,183
Promotion et commercialisation	10,650	9,150
Sceaux, timbres et autres produits	8,937	5,331
Autres revenus	2,610	2,714
Dons	909	1,234
	<u>551,336</u>	<u>489,052</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	190,669	222,656
Opérations	107,695	110,254
Frais d'examen	79,607	47,970
Frais comptables et juridiques	36,234	36,658
Technologie commerciale	33,488	28,501
Frais de déplacement	3,170	3,084
Autre dépense #5	3,000	2,000
Amortissement	1,328	517
Autre dépense #6	-	1,194
Autre dépense #4	-	471
	<u>455,191</u>	<u>453,305</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	96,145	35,747
Solde au début de l'exercice	<u>379,859</u>	<u>344,112</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 476,004</u>	<u>\$ 379,859</u>

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	96,145 \$	35,747 \$
Ajustement pour l'amortissement	1,328	517
	97,473	36,264
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Titres négociables	(75,661)	(48,183)
Comptes à recevoir	1,045	(1,045)
Frais payés d'avance	6,418	(8,913)
Comptes créditeurs et charges à payer	28,460	(17,753)
Revenus différés	18,959	11,690
TVH à payer	1,850	1,313
	78,544	(26,627)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4,615)	(675)
Variation nette en espèces et quasi-espèces	73,929	(27,302)
Encaisse au début de l'exercice	247,188	274,490
Encaisse à la fin de l'exercice	321,117 \$	247,188 \$

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2025

1. Statut et nature des activités

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (l'organisation) est une association sans but lucratif qui promeut, au moyen de critères normalisés à l'échelle nationale, un haut niveau de compétence dans les domaines de l'interprétation de conférence, de l'interprétation judiciaire, de la traduction et de la terminologie. L'Association est constituée sans capital-actions par lettres patentes de l'Ontario et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

(a) Restrictions sur l'actif net

Fonds non affectés

Les fonds non affectés servent aux activités générales de fonctionnement de l'organisation. Ils comprennent les soldes non affectés de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses.

Programme de bourses et de prix

Ce programme recueille des dons pour soutenir les personnes qui obtiennent d'excellents résultats scolaires dans le cadre de leurs études en interprétation ou en traduction dans des établissements d'enseignement agréés.

(b) Constatation des revenus

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés en produits au cours de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits dès leur réception et les apports non affectés à recevoir le sont si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

a) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits pendant l'exercice au cours duquel elles sont dues.

b) Événements, services aux membres et autres services, développement professionnel, parrainage, relations publiques

Ces produits sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel les services sont fournis.

c) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

d) Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

(c) Immobilisations

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la durée de vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant :

Fournitures et agencements	Amortissement dégressif à 20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif à 20 %
Logiciels informatiques	Méthode linéaire sur 5 ans

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2025

2. Conventions comptables importantes, suite

(d) Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimée des actifs selon la méthode linéaire sur cinq ans, pour le coût d'acquisition de la société.

Frais de constitution en personne morale	Méthode linéaire sur 5 ans
---	----------------------------

(e) Estimations comptables

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association est de présenter les soldes bancaires dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent fréquemment d'un état positif à un état découvert, et les placements temporaires dont la durée d'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

(g) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance.

L'organisation évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les comptes clients et les sommes dues par des parties liées.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs, les sommes dues par l'État, les salaires à payer, les sommes dues par des parties liées et la dette à long terme.

L'actif financier de l'organisation évalué à la juste valeur est constitué des placements en titres négociables.

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2025

3. Titres négociables

	2025	2024
	479,130 \$	403,469 \$

4. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fournitures et agencements	6,004 \$	6,004 \$	\$ -	\$ -
Matériel informatique	23,372	19,057	4,315	641
Logiciels informatiques	30,400	28,854	1,546	1,933
	59,776 \$	53,915 \$	\$ 5,861	\$ 2,574

5. Frais d'incorporation

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de constitution en personne morale	4,845 \$	4,845 \$	- \$	- \$

6. Revenus non gagnés

Les revenus non gagnés représentent les ressources non utilisées qui, en raison de restrictions externes, sont destinées à couvrir les frais d'adhésion et d'examen pour l'année à venir.

7. Données comparatives

Les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010 ont été préparés par une firme comptable autre que Numeris CPA Professional Corporation. Certaines données comparatives ont été modifiées pour s'adapter à la présentation de l'année courante.

8. Montants comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, le cas échéant, afin de les rendre conformes à la présentation utilisée pour l'exercice en cours. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur les résultats de l'exercice précédent.